

## **NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES**

### **Décret législatif 196/03 (Code en matière de protection des données personnelles) NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET SENSIBLES**

Madame, Monsieur,

Les données sont les informations personnelles (par exemple, les données personnelles, les coordonnées, la carte sanitaire, le code fiscal, etc.) et sensibles (par exemple, les informations relatives à l'état de santé) qui vous concernent. Les données qui vous sont demandées et que vous fournissez à ces Autorités sanitaires sont indispensables pour pouvoir fournir et gérer les prestations de santé requises, et elles sont utilisées par le personnel des Autorités sanitaires de la province de Reggio Emilia (AUSL et Centre hospitalier Santa Maria Nuova - IRCCS) dans le respect du secret professionnel et des principes de la réglementation en matière de protection des données personnelles.

#### **Finalités du traitement des données**

Les données collectées sont traitées, c'est-à-dire utilisées, aux fins suivantes :

- protection de la santé et de la sécurité physique (prestations de prévention, diagnostics, soins et rééducation) ;
- assistance sociale et interventions d'assistance sanitaire en faveur des personnes dans le besoin, dépendantes ou handicapées ;
- activités liées à la fourniture de biens ou de services au patient pour la protection de la santé (par exemple : fourniture de moyens auxiliaires et de prothèses) ;
- formalités administratives, de gestion et comptables, liées aux devoirs institutionnels de l'hôpital ou liées aux obligations légales ;
- activités de programmation, de gestion, de contrôle et d'évaluation de l'assistance sanitaire ;
- activité épidémiologique et statistique, de recherche scientifique, didactique, dans le respect des limites et des conditions imposées par le Code en matière de protection des données personnelles et par l'Autorité chargée de la protection des données personnelles, avec l'autorisation générale délivrée annuellement pour cette activité ;
- gestion des plaintes/litiges et autres formalités prévues par les normes juridiques ou réglementaires.

#### **À qui les données peuvent-elles être communiquées ?**

Les données relatives à votre état de santé ne font pas l'objet d'une diffusion, mais elles peuvent être communiquées à des entités publiques et privées, à des organismes et à des institutions pour atteindre les finalités susmentionnées et dans les cas prévus par les normes juridiques ou réglementaires.

À titre d'exemple, voici quelques-unes des entités auxquelles les Autorités sanitaires peuvent ou doivent communiquer vos données :

- entités publiques ou privées impliquées dans le parcours diagnostique-thérapeutique ;
- région, à des fins administratives de compétence régionale ;
- hôpital local (si différent de celui d'accès) ;
- commune de résidence ;
- services sociaux des communes pour les activités liées à l'assistance de personnes fragiles ;
- forces de l'ordre et autorité judiciaire ;
- sujets qualifiés pour intervenir dans des litiges dans lesquels l'établissement est impliqué (compagnie d'assurance, etc.) ;
- médecins généralistes/pédiatres, le cas échéant ;
- INPS/INAIL.

### **Consentement au traitement des données (consentement « de base ») : obtention et révocation**

**Pour pouvoir utiliser vos données, nous avons besoin de votre consentement ;** tout éventuel refus pourrait compromettre l'efficacité des prestations de santé ou la réalisation des finalités susmentionnées, à l'exception des traitements urgents et de ceux prévus par la loi. Il vous sera demandé de consentir au traitement des données lors de votre premier accès à l'un des établissements de santé publics de la province de Reggio Emilia, et ce consentement sera valable pour tous les éventuels futurs accès, à condition que vous ne le révoquiez pas.

### **NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET SENSIBLES DANS LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DE SANTÉ**

#### **Le Dossier de santé**

Afin de garantir un niveau d'assistance et de soins de plus en plus efficace et sûr, les Autorités sanitaires publiques de la province de Reggio Emilia vous proposent un nouvel outil, appelé Dossier de santé. Il s'agit d'un outil informatique qui contient et organise les données sanitaires des prestations que vous avez reçues dans ces hôpitaux. Seuls des professionnels de ces établissements peuvent consulter vos données, et ce, uniquement à des fins de prévention, de diagnostic, de soin ou de rééducation et pendant la durée nécessaire pour exercer ces activités d'assistance. Par conséquent, grâce à cet outil, les professionnels qui vous prennent en charge ont immédiatement accès à un dossier extrêmement complet contenant vos informations de santé. Ils peuvent ainsi évaluer votre situation clinique de manière plus efficace et plus rapide et donc fournir des prestations de meilleure qualité.

#### **Quelles données le Dossier de santé contient-il ?**

Le Dossier de santé contient vos données personnelles et de santé présentes dans l'archive informatique des Autorités sanitaires provinciales (archive déjà nommée DataWareHouse Clinico interaziendale - DWH - et faisant l'objet d'une information à destination du public depuis sa création, c'est-à-dire depuis 2004). Ce Dossier est alimenté au fil du temps avec les données relatives aux nouvelles prestations qui vous sont fournies.

Le Dossier contient, par exemple, les dossiers cliniques des hospitalisations, les procès-verbaux du service des Urgences, les lettres de sortie, les résultats des examens de laboratoire et de radiologie et les rapports de visites spécialisées ambulatoires. D'autres

données de santé particulièrement délicates (données relatives à des actes de violence sexuelle ou pédophile, à la pathologie VIH, à l'utilisation de stupéfiants, de psychotropes ou d'alcool, à l'interruption volontaire de grossesse ou à l'accouchement anonyme, et aux services fournis par les plannings familiaux) ne sont pas insérées dans le Dossier sanitaire ou sont insérées avec des dispositifs technologiques spécifiques qui n'en autorisent l'accès, toujours motivé et mentionnant le besoin, qu'au personnel de santé autorisé. Dans tous les cas, vous avez toujours la possibilité de demander à ce que vos données soient gérées de manière anonyme.

### **Qui peut accéder au contenu du Dossier de santé**

Comme susmentionné, seuls les opérateurs de santé qui exercent leur activité auprès des deux Autorités sanitaires provinciales (AUSL et Centre hospitalier Santa Maria Nuova - IRCCS de Reggio Emilia) et qui sont directement impliqués dans votre parcours de soins peuvent accéder à votre Dossier sanitaire. Votre Dossier de santé peut donc être consulté par les opérateurs autorisés en fonction de leur profil professionnel et pendant la durée indispensable pour réaliser les soins correspondants.

### **Consentement au Dossier de santé : obtention et révocation**

**La constitution du Dossier de santé a lieu une fois que vous avez donné votre consentement.** Vous avez le droit de décider librement de faire ou non constituer votre Dossier de santé. Si vous donnez votre consentement, vous pouvez tout de même décider de ne pas insérer les informations relatives aux événements sanitaires précédant l'institution du dossier. Votre consentement sera enregistré dans le système informatique de gestion de l'établissement et, tout comme le consentement « de base », il sera valable jusqu'à ce qu'une autre décision soit prise ou bien jusqu'à une éventuelle révocation.

La loi prévoit que votre Dossier de santé pourrait également être consulté, y compris sans votre consentement, si cela est indispensable pour la protection de la santé d'un tiers ou de la collectivité.

**Si vous ne souhaitez pas donner votre consentement pour la constitution du Dossier, vous aurez quand même accès aux prestations fournies par le Service sanitaire provincial.** Nous sommes toutefois dans l'obligation de vous informer que ce choix pourrait mettre votre santé à risque, puisque les opérateurs de santé qui vous prennent en charge ne pourront pas accéder à vos antécédents médicaux et ne pourront donc pas disposer de toutes les informations nécessaires pour formuler la meilleure stratégie diagnostique ou thérapeutique.

**Vous avez dans tous les cas la faculté de révoquer votre consentement à tout moment :** si vous révoquez votre consentement, votre Dossier sanitaire ne sera plus mis à jour et les documents qu'il contient ne pourront plus être consultés.

### **Droit au masquage**

Une fois que vous avez donné votre consentement pour la constitution du Dossier de santé, vous avez la possibilité de masquer, dans ce dernier, les données relatives à des soins particuliers (par exemple : une prestation du service des Urgences, une hospitalisation, une prestation spécialisée). Cette possibilité, prévue comme une protection supplémentaire de la confidentialité, est nommée « droit au masquage ».

Pour exercer votre droit au masquage, vous pouvez vous adresser, sans formalité particulière, à l'Autorité sanitaire fournisseuse/titulaire du traitement des données :

- pour l'AUSL : Secrétariat de direction, via Amendola 2, Reggio Emilia (pour prendre rendez-vous, appelez le 0522335563) ;

- pour le Centre hospitalier : Direction des affaires juridiques ou Direction médicale hospitalière, pavillon Spallanzani, viale Umberto I 50 (pour prendre rendez-vous, appelez le 0522 296217/6234).

Le masquage de l'événement clinique est effectué en utilisant des méthodes techniques qui permettent de garantir que les sujets autorisés à consulter le Dossier sanitaire ne peuvent ni visualiser l'événement masqué, ni savoir que la personne concernée a fait ce choix. Il est toujours possible de rendre les données masquées à nouveau visibles, en adressant une demande aux établissements susmentionnés.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **Modalités du traitement des données**

Vos données personnelles et sensibles sont traitées à l'aide d'outils informatiques ou papier ; d'autres méthodes peuvent également être utilisées (audio et vidéo), si elles sont jugées nécessaires au cas par cas.

Les données peuvent également être utilisées, si nécessaire, dans le cadre de la téléassistance/télé médecine (par exemple, transmission à distance de tracés et images, comme dans le cadre de la télécardiologie et de la téléradiologie), et par le biais d'une connexion télématique bidirectionnelle avec d'autres structures.

Vos données personnelles et sensibles sont dans tous les cas protégées, de façon à en garantir la sécurité, la confidentialité et l'accès au personnel autorisé uniquement.

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire pour l'exécution des obligations légales ; la conservation des données sur des registres informatiques et papier est effectuée en appliquant les mesures de sécurité imposées par la réglementation.

### **Vos droits**

Vous pouvez à tout moment obtenir des informations sur l'utilisation de vos données. Conformément à l'art. 7 du Code en matière de protection des données personnelles, vous pouvez demander à :

- connaître vos données en cours de traitement ;
- connaître le nom des sujets qui ont la responsabilité de les conserver et de les protéger ;
- savoir à qui elles sont communiquées et qui peut en prendre connaissance ;
- demander l'intégration ou la mise à jour, ou bien la rectification de vos données ;
- demander la suppression (à condition qu'aucune obligation légale de conservation ne s'applique), la transformation sous forme anonyme ou le blocage des données traitées en violation de la loi, et vous opposer dans tous les cas, pour des motifs légitimes, à leur utilisation.

Pour exercer les droits mentionnés dans l'art. 7 du Code en matière de protection des données personnelles, vous pouvez vous adresser à :

- pour l'AUSL : Segreteria Direzione (Secrétariat de direction), via Amendola 2, Reggio Emilia (pour prendre rendez-vous, appelez le 0522335563) ;

- pour le Centre hospitalier : Direzione Affari Legali (Direction des affaires juridiques) ou Direzione Medica Ospedaliera (Direction médicale hospitalière), pavillon Spallanzani, viale Umberto I 50 (pour prendre rendez-vous, appelez le 0522 296217/6234).

### **Titulaire et responsables du traitement des données**

Le titulaire du traitement des données est l'Autorité qui fournit la prestation et qui, selon ce qui précède et en faveur du réseau de soins provincial, obtient votre consentement. Ainsi,

les titulaires sont les deux Autorités sanitaires de la province, c'est-à-dire l'AUSL de Reggio Emilia (pour tous les prestataires de santé qui relèvent de cette Autorité d'un point de vue institutionnel) et le Centre hospitalier-IRCCS « Hôpital Santa Maria Nuova ».

Le responsable du traitement des données est le Directeur de l'établissement qui fournit la prestation spécifique. Les noms des responsables du traitement sont indiqués sur les sites Web des deux établissements ([www.asmn.re.it](http://www.asmn.re.it)> Amministrazione Trasparente - Administration transparente et [www.ausl.re.it](http://www.ausl.re.it)> Amministrazione Trasparente - Administration transparente). Tous les opérateurs restants qui, pour des raisons diverses, interviennent dans le processus de soins, y compris pour les projets intégrés, sont chargés du traitement et, en tant que tels, ils sont correctement formés aux principes de la loi sur la protection des données personnelles.

**Les établissements titulaires du traitement des données :**

**AUSL de Reggio Emilia**

**Centre hospitalier IRCCS de Reggio Emilia**